

Le gouvernement annonce une écotaxe sur les vols au départ de la France

10 juillet 2019

Ce mardi 9 juillet 2019, le gouvernement a annoncé la mise en place dès 2020 d'une écotaxe de 1,50 à 18 euros sur les billets d'avion pour tous les vols au départ de la France, à l'exception des lignes d'aménagement du territoire, des lignes vers l'Outre-mer, vers la Corse, et les vols en correspondance.

Décidée lors du deuxième Conseil de défense écologique présidé par Emmanuel Macron, cette nouvelle taxe sera intégrée au projet de loi de finances 2020 et s'appliquera à toutes les compagnies aériennes au départ de l'hexagone. Sur les vols intérieurs et intra-européens, la taxe s'élèvera à 1,50 euros en classe économique et à 9 euros en classe affaire. Sur les vols vers les pays-tiers, elle sera de 3 euros en classe économique et de 18 euros en classe affaire.

Cette taxe devrait rapporter 182 millions d'euros à partir 2020, qui seront consacrés à des investissements pour des infrastructures de transports, notamment le ferroviaire, selon la ministre des Transports, Élisabeth Borne. La mesure fait bondir Air France qui a estimé qu'elle allait alourdir les coûts de 60 millions d'euros par an.

Dans le même temps, les aides au gazole pour les transporteurs routiers vont également être réduites. Cette réduction de deux centimes par litre représentera une somme d'environ 700 euros par an et par camion.

Source : [La Tribune](#)

- Emplacement : Accueil > Brèves >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Le-gouvernement-va-mettre-en-place-une-ecotaxe-sur-les-vols-au-depart-de-la>